



VEILLE SANITAIRE SUR LA CHINE

SOMMAIRE

Cliquez sur le titre qui vous intéresse pour lire la brève :

SÉCURITÉ SANITAIRE DES ALIMENTS

[Le CIQ de Shanghai lance des mesures pour faciliter les expositions internationales](#) – Simplification des mesures de la quarantaine pour l'entrée des échantillons

[Les ingrédients des aliments santé \(health food\) pourront faire l'objet d'un simple dépôt](#) – Interprétation de l'amendement de la « Loi sur la sécurité sanitaire »

[Blocage d'un lot de produits aquatiques au port de Taizhou](#) – Rappel des réglementations chinoises pour l'importation des produits aquatiques

[Chaîne de production de contrefaçons de produits alimentaires "importés"](#) – Des ingrédients au packaging en passant par les étiquettes chinoises

[Le marché chinois est inondé par des quantités de fausses propolis, domestiques et importées](#) – Les autorités chinoises sont dépassées par l'évolution des techniques de production de fausses propolis

[L'AQSIQ renforce les mesures d'inspection pour 57 entreprises concernées par des non-conformités](#) – Actualisation de la liste des entreprises sous surveillance

[Appel à commentaire sur les méthodes d'inspection des denrées alimentaires en zones portuaires](#) – Renforcement programmé des contrôles sur les produits importés

[L'obligation d'enregistrement des formules de lait infantile pourrait bientôt s'étendre aux produits importés](#) – Rédaction en cours de la « Méthode de gestion sur l'enregistrement de formule pour poudre de lait infantile importée »

[La nouvelle plateforme d'enregistrement des importateurs et des exportateurs est en ligne](#) – Le site de l'AQSIQ vise à améliorer la traçabilité et les contrôles des produits alimentaires importés

ÉVOLUTIONS DU COMMERCE EXTÉRIEUR

[Des produits alimentaires australiens importés directement dans la province du Shandong](#) – Construction d'un important parc agricole à Adelaïde et d'un centre de détail à Zibo, Shandong

[Biostime rachète 87% des actions de Swisse Wellness pour 7,667 milliards d'HKD](#) - Swisse Wellness est un producteur australien de vitamines

[De plus en plus de producteurs de poudre de lait infantile se positionnent sur le marché des poudres de lait biologique en Chine](#) – Les producteurs sont attirés par les marges importantes sur la poudre de lait biologique, malgré des lacunes dans la réglementation.

[Publication des résultats des Decanter Asia Wine Awards 2015 \(DAWA 2015\)](#) – Le nombre de prix remportés par les vins chinois a triplé

ACTIONS DE COOPÉRATION FRANCO-CHINOISES DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET AGROALIMENTAIRE – EVENEMENTS D'INTERET

[La gastronomie française à l'honneur au Wine & Dine Festival à Shanghai](#)

GLOSSAIRE DES ACRONYMES UTILISES

SÉCURITÉ SANITAIRE DES ALIMENTS

Le CIQ de Shanghai lance des mesures pour faciliter les expositions internationales – Simplification des mesures de la quarantaine pour l'entrée des échantillons

Suite à la publication de l'«Avis du Conseil des Affaires d'Etat sur la réforme et le développement des expositions» (N° 15-2015) en avril dernier, le CIQ de Shanghai a publié fin septembre sur son site internet, des mesures visant à faciliter l'importation d'échantillons dans le cadre des participations aux salons internationaux. Ces mesures couvrent notamment les aspects suivants :

- en matière d'étiquetage et d'inspection : les échantillons des produits alimentaires préemballés sont dispensés de contre-étiquettes en chinois et d'inspections par prélèvement;
- en ce qui concerne les demandes de permis dans le cadre des participations à des salons ou expositions: les échantillons des produits animaux ou végétaux et leurs produits dérivés nécessitant un permis est réduit; il en est de même pour les produits spéciaux; l'entrée d'échantillons de produits alimentaires en provenance de régions indemnes de maladies ne disposant pas d'autorisation d'accès au marché est facilitée;
- pour ce qui est de la documentation : les échantillons de produits animaux ou végétaux (présentant des risques faibles ou modérés) et les produits alimentaires sont dispensés de présenter un certificat de quarantaine, un certificat sanitaire, un certificat d'origine; les aliments santé sont également concernés.
- enfin au niveau de l'organisation : l'organisation d'événements de démonstrations internes ou de séminaires techniques dans des zones franches sans demande d'approbation gouvernementale préalable pour l'organisation d'expositions est encouragée.

Thématique : Echantillons – Foires et salons

Date : le 23 septembre 2015

Source : http://www.shciq.gov.cn/xxgk/tzgg/tzgg_746/201509/t20150923_58309.shtml (Site internet du CIQ de Shanghai)

Les ingrédients des aliments santé (health food) pourront faire l'objet d'un simple dépôt – Interprétation de l'amendement de la « Loi sur la sécurité sanitaire »

Depuis plusieurs années, les aliments santé doivent faire l'objet d'un enregistrement afin d'être commercialisés en Chine. La récente loi de sécurité sanitaire, en vigueur depuis le 1^{er} octobre 2015, a permis la publication inédite, d'une liste d'ingrédients entrant dans la composition des aliments santé, et a initié un système parallèle (déjà relayé dans la veille sanitaire N°11) qui simplifie le processus d'enregistrement. Alors que tout nouvel ingrédient non répertorié dans la liste ou tout produit n'ayant jamais été importé doit être préalablement enregistré auprès de la CFDA, le simple dépôt d'un dossier auprès des antennes locales de la CFDA suffit pour les produits ayant déjà fait l'objet de flux.

Thématique : Aliments santé - Enregistrement

Date : le 23 septembre 2015

Source : <http://www.cnfood.cn/n/2015/0923/67378.html>

Blocage d'un lot de produits aquatiques au port de Taizhou – Rappel des réglementations chinoises pour l'importation de produits aquatiques

Récemment, un lot de méduses en provenance de Corée du Sud a été bloqué au port de Taizhou (province du Zhejiang). En attendant son passage en douane, celui-ci avait été stocké dans un entrepôt qui n'appartenait pas à la liste des entrepôts habilités à recevoir ces produits et à assurer leur surveillance, établie par l'AQSIQ.

Les importations de poissons et fruits de mer sont en forte augmentation ces dernières années, ce qui occasionne des blocages fréquents à l'entrée en Chine, souvent par méconnaissance des réglementations en vigueur. Seuls une liste restreinte de pays et d'établissements agréés sont autorisés à exporter ces produits vers la Chine.

Le CIQ de Taizhou rappelle aux entreprises concernées la nécessité de bien se renseigner sur les réglementations en matière d'exportation de produits aquacoles, et notamment de faire agréer, au préalable, les lieux de stockage de leurs produits.

Thématique : Produits de la pêche – Agréments

Date : le 24 septembre 2015

Source : <http://www.cqn.com.cn/news/zggmsb/dier/1080560.html> (Site internet de 'China Quality News')

Chaîne de production de contrefaçons de produits alimentaires "importés" – Des ingrédients au packaging en passant par les étiquettes chinoises

Une chaîne de production de conditionnement de contrefaçons de chocolats importés a été découverte. Les producteurs sont principalement basés dans la province du Guangdong. Ceux-ci vendent leurs marchandises à des

agents qui après avoir refait le conditionnement, revendent aux détaillants. Soit les revendeurs commandent des produits contrefaits déjà conditionnés, soit ils s'alimentent directement auprès des producteurs et achètent eux-mêmes en ligne les faux packaging.

À Jingjiang, dans la province du Fujian, un marché de vente en gros réunit plus de 50 grossistes de produits alimentaires. On y trouve principalement 2 types de produits : des aliments pour mariage, et des aliments "importés", avec des packagings en langues étrangères. En réalité, beaucoup ne sont que des imitations. Si la commande est suffisamment importante, les grossistes peuvent aider à coller des étiquettes en chinois. Dans ce marché, des produits tels que les chocolats, les chips, les biscuits de marques étrangères sont présentés.

Les produits alimentaires contrefaits sont distribués principalement en ligne et donc difficilement traçables une fois en circulation. Il n'existe ni enregistrement dans le registre de l'usine, ni contrôle qualité, ni facture officielle (fapiao).

Thématique : Contrefaçons

Date de parution : le 25 septembre 2015

Source : <http://www.yicai.com/news/2015/09/4691118.html>

Le marché chinois est inondé par des quantités de fausses propolis*, domestiques et importées – Les autorités chinoises sont dépassées par l'évolution des techniques de production de fausses propolis

La production annuelle chinoise de propolis naturelle se chiffre à 350 tonnes, et celle de propolis purifiée à moins de 150 tonnes. Par contre, selon une étude, on trouve 1000 tonnes de ce produit sur le marché chinois, soit plus de la moitié serait contrefaite. La propolis importée ne se porte pas forcément mieux que celle produite en Chine, car plus de 70% des importations d'Australie et de Nouvelle-Zélande sont fausses. Les producteurs de fausse propolis remplacent le produit original par de la gomme de peuplier.

Les autorités chinoises ont récemment développé trois méthodes, actuellement en cours de validation sur tout le territoire chinois, permettant de détecter cette gomme de peuplier. Ce qui inquiète l'ensemble de l'industrie c'est que le rythme de développement des techniques de production de fausse propolis, est beaucoup plus rapide que celui de l'évolution des normes réglementaires nationales. Autrement dit, les normes et standards officiels chinois ne s'adaptent pas assez vite aux progrès techniques des contrebandiers. Leur application doit être nationale et leur révision doit gagner en rapidité, sur la base d'un rythme annuel.

Thématique : Contrefaçons - Propolis

Date de parution : le 25 septembre 2015

Source : <http://www.yicai.com/news/2015/09/4691448.html>

*(propolis : résine végétale utilisée par les abeilles comme mortier et anti-infectieux pour assainir la ruche. Ce produit est également utilisé comme ingrédient en médecine chinoise traditionnelle).

L'AQSIQ renforce les mesures d'inspection pour 57 entreprises concernées par des non-conformités – Actualisation de la liste des entreprises sous surveillance

Fin septembre, l'AQSIQ annonçait sur son site internet un renforcement des mesures d'inspection pour 57 entreprises pour lesquelles des fraudes ou anomalies ont été constatées à plusieurs reprises sur des lots de produits alimentaires. Cette nouvelle mesure, qui fait suite à de récents rapports d'inspection et à l'application d'une réglementation sur la non-conformité des produits importés en vigueur depuis juillet 2014, concerne 21 importateurs chinois, 16 producteurs étrangers et 20 exportateurs étrangers. Aucune entreprise française n'est à ce jour concernée.

Thématique : Sécurité sanitaire – Inspection

Date : le 28 septembre 2015

Source : http://www.aqsiq.gov.cn/zjxw/zjxw/zjftpxw/201509/t20150928_450538.htm (site internet de l'AQSIQ)

Ci-dessous des liens permettant d'accéder aux listes des entreprises concernées :

http://jckspaqj.aqsiq.gov.cn/jckspwgqymd/201501/t20150104_429416.htm (importateurs)

http://jckspaqj.aqsiq.gov.cn/jckspwgqymd/201501/t20150104_429415.htm (producteurs étrangers)

http://jckspaqj.aqsiq.gov.cn/jckspwgqymd/201501/t20150104_429414.htm (exportateurs étrangers)

Appel à commentaire sur les méthodes d'inspection des denrées alimentaires en zones portuaires - Renforcement programmé des contrôles sur les produits importés

L'AQSIQ a publié sur son site internet un appel à commentaire portant sur la nouvelle réglementation en matière d'inspection des denrées alimentaires dans les ports chinois.

Cette nouvelle réglementation renforce les exigences en matière de traçabilité et précise les responsabilités des producteurs étrangers, des exportateurs et des importateurs de denrées alimentaires importées. L'AQSIQ indique aussi les méthodes à suivre en matière d'inspection, de prélèvement des échantillons, de cas de non-conformité et de responsabilité légale.

La date limite pour cet appel à commentaire est le 29 octobre 2015.

Thématique : AQSIQ – Inspection

Date : le 28 septembre 2015

Source : <http://www.aqsiq.gov.cn/gzcypt/cazxyj/20150928/wyyj/> (site internet de l'AQSIQ)

L'obligation d'enregistrement des formules de lait infantile pourrait bientôt s'étendre aux produits importés – Rédaction en cours de la « Méthode de gestion sur l'enregistrement de formule pour poudre de lait infantile importée »

L'association laitière de la municipalité de Xi'an a récemment diffusé un premier jet de la nouvelle réglementation sur l'enregistrement des formules de poudres de lait infantile importées. Ce document, rédigé par l'AQSIQ, n'est pas encore finalisé, mais on peut déjà percevoir les grandes lignes de la réglementation à venir.

A priori, les producteurs étrangers ne pourront plus commercialiser une formule identique sous plusieurs marques différentes. De plus, des formules aux composants et aux valeurs nutritionnelles identiques seront considérées comme semblables, même si les quantités des composants diffèrent. Les producteurs étrangers seront par ailleurs obligés d'enregistrer les formules de leurs produits avant de pouvoir exporter, s'il s'agit de produits n'ayant pas encore fait l'objet de flux vers la Chine. Ce projet de réglementation fait écho à un projet similaire récemment diffusé par la CFDA, et qui concerne les producteurs locaux.

Les experts estiment que ces nouvelles réglementations devraient permettre d'éliminer les trois quarts des quelques 2 000 marques de lait infantile actuellement commercialisées en Chine.

Thématique : Produits laitiers – Poudres de lait infantiles

Date : le 30 septembre 2015

Source : <http://www.cfda.com.cn/newsdetail.aspx?id=81187> (site internet du 'National Food Quality Supervision and Inspection Center')

La nouvelle plateforme d'enregistrement des importateurs et des exportateurs est en ligne – Le site de l'AQSIQ vise à améliorer la traçabilité et les contrôles des produits alimentaires importés

Suite à une annonce de l'AQSIQ en date du 17 août 2015 (relayée dans la veille sanitaire N°14) au sujet de l'actualisation de la plateforme d'enregistrement des importateurs et exportateurs, la nouvelle version est disponible depuis le 1^{er} octobre 2015 (<http://ire.eciq.cn>). Producteurs et exportateurs étrangers doivent être enregistrés sur cette nouvelle plateforme et sont responsables de l'authenticité des informations saisies. De même, les importateurs sont tenus de fournir des informations sur la production, leurs fournisseurs, leurs activités et sur la distribution des produits sur le marché chinois. Des informations semblables relatives aux précédents lots importés sont aussi requises. La liste des différentes parties prenantes sera ensuite publiée régulièrement par l'AQSIQ.

Thématique : AQSIQ – Enregistrement

Date : le 24 septembre 2015

Source : www.chinafruitportal.com

Recommandations de Business France :

- 1) Les exportateurs déjà enregistrés doivent revoir les catégories des produits saisies (Section 2 – Food and Cosmetic Category of Operation) qui ont été actualisées par l'AQSIQ et doivent effectuer les modifications qui s'imposent;
- 2) En ce qui concerne les exportateurs déjà enregistrés et qui seraient également producteurs, ils doivent procéder à un nouvel enregistrement sur le site (<http://ire.eciq.cn>) dans la rubrique intitulée "Information Recording System for Manufacturer Overseas".

Nous sommes en train de vérifier si l'obligation pour les producteurs de s'enregistrer concerne également les producteurs dont les produits seraient exportés par des négociants et nous ne manquerons pas de vous le confirmer dès que ce point aura été clarifié.

ÉVOLUTIONS DU COMMERCE EXTÉRIEUR

Des produits alimentaires australiens importés directement dans la province du Shandong – Construction d'un important parc agricole à Adelaïde et d'un centre de détail à Zibo, Shandong

Début septembre, l'Australie et le gouvernement de la province du Shandong ont signé un accord de collaboration pour la construction d'un parc agricole à Adelaïde d'une valeur de 70 millions d'US dollars, ceci, afin d'alimenter la province du Shandong en produits alimentaires et vins australiens. Selon Tony Royal, exportateur australien, la demande de la classe moyenne chinoise pour ce type de produits est en croissance constante, malgré les importations contraintes par des droits de douane élevés et des obstacles logistiques. Grâce à ce nouveau projet, des centaines de conteneurs en provenance d'Australie-Méridionale seront exportés vers le Shandong. En parallèle, ce partenariat prévoit la construction d'un centre de détail dédié à la distribution de produits en provenance d'Australie d'un coût de 20 millions d'US dollars à Zibo, Shandong.

Thématique : Collaboration Sino-Australienne – Importation

Date de parution : le 15 septembre 2015

Source : www.chinafruitportal.com

Biostime rachète 87% des actions de Swisse Wellness pour 7,667 milliards d'HKD - Swisse Wellness est un producteur australien de vitamines

Le 17 septembre 2015, Biostime a annoncé son entrée au capital de Swisse Wellness, producteur de vitamines australien, à hauteur de 87%, soit 7,667 milliards d'HKD investis. Le groupe Biostime a aujourd'hui une position importante sur le marché des produits de nutrition infantile, et plus largement dans le secteur de la santé. Les produits de Swisse Wellness vont venir parfaire le portefeuille du groupe en accord avec son positionnement. De plus, les canaux de distribution existants de Biostime faciliteront l'introduction des produits australiens.

En parallèle, en août, Biostime a réalisé un autre investissement à l'étranger. Les experts du marché supposent qu'il s'agit de l'acquisition d'Healthy Times aux États-Unis. Le but est de contrôler ce nouvel acteur sur le marché de poudres de lait infantile biologiques afin d'éviter une guerre des prix destructrices.

Thématique : Alimentation infantile – Acquisition

Date de parution : le 18 septembre 2015

Source : http://news.xinhuanet.com/food/2015-09/18/c_128242811.htm

De plus en plus de producteurs de poudres de lait infantiles se positionnent sur le marché des poudres de lait biologiques en Chine – Les producteurs sont attirés par les marges importantes sur la poudre de lait biologique, malgré les lacunes de la réglementation

Mi-septembre, Abbott a lancé une gamme de poudres de lait biologiques « haut de gamme ». Directement importés du Danemark, ces produits ont obtenu à la fois la certification biologique européenne et chinoise. En juin dernier, Mengniu a également introduit sa propre poudre de lait infantile biologique. Biostime a annoncé avoir récemment acheté une marque américaine de lait biologique pour développer sa propre formule de poudre de lait infantile afin de l'introduire en Chine.

Les producteurs de poudres de lait infantiles se tournent vers le BIO en raison de la baisse des marges pratiquées sur les poudres de lait classiques occasionnée par la guerre des prix. La marge sur les poudres de lait biologiques s'élève à 50%, alors qu'elle est seulement de 20% sur les poudres de lait classiques.

En Chine, on compte une centaine de marques de poudres de lait qui se revendiquent 'biologiques', mais seulement 21 d'entre elles ont réellement obtenu les certifications idoines des pays d'origine et de Chine. Aussi, malgré les contraintes de production qui vont de pair avec le « permis de produire », certains producteurs outrepassent leurs quotas, et commercialisent une poudre de lait qui n'a pas été contrôlée selon les standards biologiques, mais qui bénéficie quand même du certificat. M. Song Liang, expert de l'industrie laitière chinoise, espère que la réglementation relative à la certification biologique en Chine sera améliorée.

Thématique : Poudre de lait infantile biologique

Date de parution : le 23 septembre 2015

Source : http://www.hesitan.com/nnyw_xjxm/2015-09-23/160780.shtml (site internet du revue « Holstein Farmer »)

Publication des résultats des Decanter Asia Wine Awards 2015 (DAWA 2015) – Le nombre de prix remportés par les vins chinois a triplé

Lors de l'édition 2015 des « Decanter Asia Wine Awards (DAWA) », le nombre de prix remportés par la Chine a triplé par rapport à 2014 (y compris un trophée régional et un prix d'Or). C'est le meilleur résultat obtenu par la Chine dans les concours Decanter.

Durant les DAWA 2015, 43 références de vin chinois en provenance de 6 régions productrices ont gagné un prix. L'année dernière, seuls des vins du Ningxia et du Shandong avaient été primés. Cette année, les vins en provenance du Heilongjiang, du Shanxi, du Yunnan et du Hebei ont également gagné.

Les vins du Ningxia occupent la première place avec 36 prix, dont un trophée régional et un prix d'Or, ce qui souligne la place grandissante de cette province chinoise dans la production de vin de qualité.

Fait nouveau, plusieurs catégories de vin chinois ont remporté des prix cette année, par exemple un vin glacé (cépage vidal) produit par Heilongjiang Luyuan, un rosé (cépage Cabernet Franc) produit par Ningxia Helan Qingxue (Jiabeilan), et un vin effervescent non millésimé produit par Ningxia Hennessy Chandon.

Plus de 2600 références de vin en provenance de 32 pays ont participé au DAWA 2015.

Thématique : Vin – Concurrence

Date : le 6 octobre 2015

Source : <http://www.wines-info.com/html/2015/10/2-62944.html>

ACTIONS DE COOPÉRATION FRANCO-CHINOISES DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET AGROALIMENTAIRE – EVENEMENTS D'INTERET

La gastronomie française à l'honneur au Wine & Dine Festival à Shanghai

La SOPEXA, soutenue par le ministère de l'Agriculture français et FranceAgriMer, a présenté la gastronomie française au public chinois au sein du Pavillon France du Wine & Dine Festival à Shanghai, du 18 au 20 septembre 2015. Cet espace regroupait des associations de producteurs de vin ainsi que des importateurs de produits alimentaires français. Ce fut l'occasion pour le public chinois de goûter des huîtres, du fromage, du foie gras, des macarons, et autres produits « made in France », dont certains étaient présentés par des chefs français.

Le Wine & Dine Festival à Shanghai a reçu plus de 100 000 visiteurs en 3 jours et a donné un véritable accès à la gastronomie mondiale au grand public, ceci, sans sortir de la Chine.

Thématique : Gastronomie – Promotion

Date de parution : le 18 septembre 2015

Source : <http://www.wines-info.com/html/2015/9/1-62810.html>

GLOSSAIRE DES ACRONYMES UTILISES

AQSIQ	General Administration Of Quality Supervision, Inspection And Quarantine
ASIC	Bureau des marques commerciales
CFDA	China Food and Drug Administration
CIQ	China Inspection and Quarantine Bureau
DAWA	Decanter Asia Wine Awards
HKD	HK Dollar

Pour toute question ou suggestion relative à cette veille, nous vous remercions d'adresser un courriel à : pekin@businessfrance.fr

Vous souhaitez être abonné à cette veille, nous vous remercions d'adresser un courriel à : reglementaire-agro@businessfrance.fr

Rédacteurs : Gao Xing – Prospectrice agrotech bureau de Shenzhen
Ying LI – Chargée de développement - réglementaire
Laure Elsaesser – Conseiller export agrotech bureau de Pékin
Emmanuel Brotte – Prospecteur agrotech bureau de Pékin
Hugo le Bail – Chargé de développement bureau de Canton
Sandrine Barrou – Chef de projet informations réglementaires Asie (hors ASEAN) – Océanie – TOM

Contact à FranceAgrimer : Véronique Looten - Chef du Pôle Animation Export - FranceAgriMer

© 2015 – Business France

© 2015 – Business France

Toute reproduction, représentation ou diffusion, intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, sur quelque support que ce soit, papier ou électronique, effectuée sans l'autorisation écrite expresse de Business France, est interdite et constitue un délit de contrefaçon sanctionné par les articles L. 335-2 et L. 335-3 du code de la propriété intellectuelle.

Clause de non-responsabilité

Business France ne peut en aucun cas être tenu pour responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication dans un but autre que celui qui est le sien, à savoir informer et non délivrer des conseils personnalisés. Les coordonnées (nom des organismes, adresses, téléphones, télécopies et adresses électroniques) indiquées ainsi que les informations et données contenues dans ce document ont été vérifiées avec le plus grand soin. Toutefois, Business France ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable d'éventuels changements.